



Violences faites aux femmes À La Côtère, des réponses collectives

→ « Il y a le sentiment que ces violences se passe dans le huit clos familial, dans la vie privée. Les financements sont fragiles car elles ne troublent pas l'ordre public » explique Pascale Guillet.



Comprendre l'importance d'un sujet aussi grave que les violences faites aux femmes implique d'en saisir la magnitude. En 2016, la compagnie de gendarmerie de Trévoux, qui englobe La Côtère, comptabilisait 73 plaintes et 40 sur les six premiers mois de 2017. La même année, Alexandrine Guillet, intervenante sociale en gendarmerie, traitait 57 situations à Miribel et 53 à Montluel. Il convient aussi d'évoquer la trentaine de situations suivie par le CIDFF, dont les deux tiers à Montluel. Dans le détail, les violences concernent des populations différentes avec une précarité et un isolement intrafamilial plus forts à Montluel.

Un travail de repérage

Pour identifier les victimes, tous les acteurs sont sur le pont. « On fait beaucoup d'identifications. Pendant l'entretien, on repère des signes de violence. Petit à petit, quand la personne sent qu'elle peut se confier, elle le fait » explique Fatoumata Condé, juriste au CIDFF.

Des rencontres liées au logement, au RSA ou des informations préoccupantes sont précieuses pour les travailleurs sociaux du Département. Sans oublier l'impact de ces violences

sur les enfants qu'ils soient victimes ou témoins. Une fois les violences décelées, l'enjeu est de convaincre du bienfondé d'une plainte.

Véritable point noir, puisque seules 14 % des victimes conjugales déposent plainte au niveau national. « Elle est souvent déposée dans le feu de l'action puis retirée car la personne ne veut pas causer d'ennuis à son conjoint » explique le lieutenant Perrin, commandant de la brigade de gendarmerie de Montluel. « On essaie de convaincre la personne de déposer plainte, d'où l'importance d'être formé. Si elle ne veut pas, nous pouvons instruire le dossier. Mais, il est rare que le parquet poursuivre sans dépôt de plainte. »

Une réalité qui explique qu'en moyenne, les victimes fassent sept allers retours au domicile conjugal avant un départ définitif. « Chaque fois, il faut que l'ensemble des partenaires soit dans une disponibilité d'écoute et d'interaction » résume Pascale Guillet. « On donne toutes les informations sur la procédure. On leur dit que ce n'est pas normal et ça les rassure d'avoir le même discours de partout. Mais rien ne garantit que la victime aille jusqu'à la plainte » précise Fatoumata Condé. ● Ch.M.



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

À La Côtère, des réponses collectives

DIFFICILE DE PARLER DE TERRITOIRE ISOLÉ POUR QUALIFIER LA CÔTIÈRE. PLUS PROCHE DE LYON QUE DE BOURG QUI CONCENTRE LES INTERLOCUTEURS DÉPARTEMENTAUX, LE TERRITOIRE FAIT FACE À DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES QUI OBLIGENT LES ACTEURS À TRAVAILLER ENSEMBLE.

→ Sur la Côtère, la qualité du travail fourni par les différents acteurs et le bon fonctionnement collégial sont freinés par les tensions liées au logement.

En l'absence d'association généraliste apportant des premiers renseignements aux victimes, le travail collectif devient une nécessité. À la Côtère, la présence locale et assurée par des permanences d'associations bourgiennes. L'Avema est présente deux fois par semaine et les juristes du Cidff tiennent des permanences tous les quinze jours à Montluel et une fois par mois à Miribel et Saint-Maurice-de-Beynost. Une situation qui contraste avec le pays de Gex où Ni putes ni soumises est labellisée accueil de jour. « *Là-bas, l'implantation est historique. Une structure de ce type serait quelque chose de nouveau ici. Il faut faire attention à ne pas brouiller le paysage avec un interlocuteur de plus. Le pire que l'on puisse faire, c'est d'obliger de promener la victime d'un endroit à l'autre* » estime Pascale Guillet.

En pratique, les permanences physiques et téléphoniques limitent l'impact de l'éloignement. « *Au niveau de l'accès aux droits, on est très actifs* » précise Alexandrine Guillet. « *Le bémol est dans le suivi psychologique car ils n'interviennent que sur Bourg. Ça nécessite un relais aux CMP qui sont bien engorgés et le libéral n'est pas accessible à tous* ».

Un arsenal collégial d'acteurs

Cette situation place les forces de sécurité en première ligne. « *Il existe des outils comme le canevas d'audition mais on n'a pas forcément de sensibilisation pour recevoir une personne* » rappelle l'adjutant Buna, référent violence Intrafamiliales à la gendarmerie de

Montluel. Cette hétérogénéité confère un rôle central à ces référents qui deviennent des figures de proue. À eux de faire le lien entre les différents acteurs au gré des mouvements de personnel.

Avec le soutien de l'État, un tissu associatif épaulé les forces de sécurité et les travailleurs sociaux. « *Ça permet aux gendarmes de se recentrer sur leur cœur de métier* » rappelle Pascale Guillet. « *Si la victime peut être prise en charge après le dépôt de plainte pour le reste de l'accompagnement, on va peut-être éviter la récurrence de la situation.* »

Pour éviter la multiplication des guichets, il est nécessaire d'adopter un fonctionnement collégial. Du côté de l'Avema, cela se traduit par des échanges réguliers avec les forces de sécurité. « *Il y a deux portes d'entrée* » explique Alexandrine Guillet. « *Certaines victimes arrivent après le dépôt de plainte, d'autres suite aux interventions de la nuit. Tous les matins, je reçois une liste d'interventions et je contacte la brigade pour savoir si je peux avoir les coordonnées de la personne. Ça permet qu'elle ait les coordonnées pour quand elle sera prête.* »

Un besoin de sensibilisation

Des actions de sensibilisation-formation sont organisées pour se connaître et échanger autour des pratiques professionnelles. À la Côtère, ces temps se sont révélés essentiels. « *En 2013, nous avons eu deux journées de rencontre entre les acteurs locaux. Puis des rencontres annuelles pour expliquer comment chacun travaille et appor-*

ter des solutions » se souvient Julia Giuliani, coordinatrice du CISPD à la communauté de communes de Miribel et du Plateau. Elles ont été l'occasion d'améliorer et de valoriser les compétences de chacun.

« *Les relations se sont transformées. Les gendarmes viennent facilement et échangent sur les situations ce qui évite d'avoir des délais trop longs* » confirme Emmanuelle Renault. « *L'idée est de se former ensemble et de faire venir des intervenants différents* » ajoute Julia Giuliani. « *Ça amène du grain à moudre sur le terrain. C'est le rôle des collectivités dans le cadre des CISPD* ».

L'enjeu du logement

Mais la Côtère est aussi marquée par une tension sur le logement. « *La situation est compliquée. Le CHRS la parenthèse est loin* » précise Julia Giuliani. « *Le samedi à minuit, les gendarmes n'ont pas la légitimité pour y amener une victime. Donc qui le fait ? Il y a un problème de logement et transport.* »

Dans ce domaine, la géographie a un impact. « *Quand vous faites le 115, vous tombez à Lyon et vous n'êtes pas prioritaires* » rappelle Emmanuelle Renault. « *Sinon, il faut appeler tremplin qui gère le SIAO.* » De même, les logements temporaires, financés par la communauté de communes de Miribel et le Département sont sur liste d'attente. « *Quelques fois, nous sommes démunis. Une dame vient avec ses enfants, dit qu'elle veut partir mais on n'a rien à lui proposer et elle doit retourner au domicile conjugal* » ajoute Emmanuelle Renault. Les autres solutions telles que les nuits d'hôtel ou

les foyers sont fragiles et précaires. « *C'est une raison qui pousse les femmes à retirer leurs plaintes pour retrouver un toit* » résume Alexandrine Guillet.

Quant à l'éviction du conjoint violent, elle est peu prononcée. Depuis deux ans, les financements se sont taris tout comme le recours à la mesure. « *Sur des secteurs comme le pays de Gex et la Côtère, ce sont des dispositifs qui pourraient au moins être expérimentés* » regrette Pascale Guillet. « *Jusqu'à présent, ça a toujours été les femmes qui partaient avec leurs enfants. Elles font une demande, reçoivent un label et des aides. Or, il est plus dur de les reloger. Peut-être faudrait-il mettre l'argent ailleurs, pour le relogement de Monsieur* » s'interroge Emmanuelle Renault.

Le recours aux logements en sous-location, attribués à des familles avec un accompagnement ne semble pas non plus adapté. « *Le marché est très tendu et les bailleurs ne libèrent pas assez ces appartements alors qu'ils ont le financement* » regrette Emmanuelle Renault. « *Ça marche bien à Bourg ou à Ambérieu. Du coup, les personnes d'ici doivent partir là-bas !* »

Alors que faire ? Comme pour les formations, la réponse devra être collégiale. « *Un travail intéressant serait de réunir autour du problème d'hébergement/logement les bailleurs sociaux, le SIAO, les personnes qui s'occupent de l'accompagnement pour un tour d'horizon de ce qui existe et des besoins sur le territoire* » détaille Pascale Guillet. « *C'est la meilleure façon d'appréhender une résolution de problème.* » ●

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance



→ Alexandrine Guillet, intervenante sociale en gendarmerie, Avema : « Ces femmes ont souvent connu un environnement familial similaire, en tant que victime ou témoin. C'est un enjeu pour l'avenir. »

→ • Adjudant Julien Buna, référent Violence Intrafamiliales, gendarmerie de Montluel : « Il n'y a pas de profil type. La différence est entre ceux qui poussent la porte la journée et ceux avec lesquels on intervient la nuit »



→ Emmanuelle Renault, adjointe sociale et protection de l'enfance – MDS Côtère Val de Saône : « Chacun devient plus performant et demandeur pour travailler ensemble. »



→ Fatoumata Conde, juriste, CIDFF : « La porte d'entrée n'est pas les violences conjugales mais "j'ai envie de me séparer, comment faire ? J'ai peur de perdre les enfants. Ai-je le droit de partir ?" »



→ Julia Giuliani, coordinatrice du CISP, Communauté de communes de Miribel et du Plateau : En cofinanciant l'intervenant social en gendarmerie et les permanences du CIDFF, les collectivités se dotent d'outils.



→ Lieutenant Jérôme Perrin, commandant de la brigade de gendarmerie de Montluel : Il est important de communiquer les informations pour que le relais soit pris une fois le volet judiciaire traité. Ça nous évite d'y retourner »



→ Marie-Claire Bourras, chef du pôle politique de la ville et CISP, CC de la Côtère à Montluel. « Nous finalisons un diagnostic local de sécurité où nous avons rencontré l'ensemble des partenaires »



→ Pascale Guillet, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité : « Le travail qui reste à faire porte sur l'hébergement, le logement et les évictions ».